



**Avec la FSU,
Dites NON aux
heures
supplémentaires !**



Nos maxima de service sont le gage de la qualité de notre enseignement !

Le gouvernement supprime 70 postes dans notre académie, alors que le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges & lycées à la rentrée prochaine va augmenter ! Il n'y a donc aucune relation mathématique entre les suppressions d'enseignants & la démographie !

En fait, le gouvernement table sur la capacité des enseignants à "travailler plus pour gagner plus" en acceptant des heures supplémentaires.

Cependant, si les maxima de service ont été fixés à 15 heures pour un agrégé, 18 pour un certifié ou un PLP & 20 pour un professeur d'EPS, c'est en considérant que cette charge de travail lui permettait de remplir correctement sa mission d'enseignement & d'éducation des élèves.

Pour des raisons de service, il a été prévu dans le décret statutaire la possibilité d'imposer une heure supplémentaire au maximum à tout collègue.

Concrètement, cela signifie 19 heures de service au maximum pour un certifié. Si le collègue bénéficie de l'heure de première chaire en lycée, cela signifie 18 heures au maximum.

Les calculs faits par l'administration (ministère & rectorats) envisagent que les enseignants vont absorber plus d'heures supplémentaires que ce maximum fixé par la loi. Bien évidemment, les heures supplémentaires entraînent une charge de travail supplémentaire (plus de classes, plus de corrections...), pour une rémunération qui n'est majorée que pour la première heure (celle que l'on peut nous imposer !).

Accepter des HSA c'est accepter que nos collègues soient affectés ou réaffectés sur des postes à complément de service, c'est aussi accepter la disparition de nombreux forfaits d'association sportive (UNSS).

Dans le même temps, le président de la République en personne a annoncé que les salaires des enseignants ne seraient pas revalorisés pour l'année 2012, entraînant de fait une baisse de pouvoir d'achat (à hauteur de l'inflation !)

Face à cette provocation supplémentaire, chaque enseignant a les moyens de montrer son refus de cette politique en refusant les heures supplémentaires dès maintenant, soit individuellement, soit collectivement, équipe pédagogique par équipe pédagogique.

Il s'agit d'affirmer que notre priorité, c'est la qualité de l'enseignement, & la réussite de tous les élèves !



Le service public,
on l'aime, on le défend.

Comment faire concrètement ?

**Organisez des heures d'information syndicale pour discuter des modalités propres à votre établissement !
Discutez avec votre équipe pédagogique du refus des heures supplémentaires !**

Remplissez individuellement ou collectivement le courrier (voir modèle ci-dessous) & donnez-le à votre chef d'établissement !

M – Mme lieu , le ... mai 2011
Professeur certifié - agrégé - PLP
Discipline :

A l'attention de M. (Mme) le (Principal) Proviseur du (collège) lycée....
Objet : préparation de la rentrée 2011

Monsieur (Madame) le (Principal) Proviseur,

Je ne souhaite pas effectuer d'heures supplémentaires en 2011-2012.

Je vous saurais gré d'en tenir compte lorsque vous établirez mon emploi du temps pour l'année scolaire 2011-2012.

En vertu du décret n°99-880 du 13 octobre 1999 je refuserai d'effectuer toute heure supplémentaire qui augmenterait mon temps de travail hebdomadaire de plus d'une heure au-delà du maximum de service.

Je vous demande également de bien vouloir, lorsque vous calculerez ce maximum de service, tenir compte au préalable des réductions éventuelles envisagées par les décrets de 1950 (articles 4, 5 et 8).

Je vous prie de croire, Monsieur (Madame) le (Principal) Proviseur, à mon profond attachement au service public d'éducation.

